

Parent obligé d'héberger son enfant majeur, inapte ou non

Par Visiteur, le 19/03/2007 à 14:38

Un parent est-il obligé d'héberger son enfant majeur, inapte ou non?

Non. Les lois actuelles ne prévoient aucune obligation forçant un parent à héberger son enfant majeur, et ce, peu importe sa condition.

Le représentant légal qui se voit confier la garde d'un majeur inapte peut déléguer la garde de cet enfant à un établissement, à une ressource sociale ou à toute personne qui est en mesure de répondre aux besoins de ce majeur.